

DRH à temps partagé : une fonction en plein essor

La fonction de DRH partagé a émergé il y a plus de 10 ans. Comme le rappelle à juste titre Véronique Philippot, fondatrice du cabinet Aren, proposant cette prestation, « à la fin des années 90, avec la crise, beaucoup d'entreprises ont licencié. Puis, lorsque le marché de l'emploi a repris, beaucoup d'entreprises, en particulier les PME, se sont trouvées démunies car les talents s'étaient envolés. C'est à ce moment là qu'elles ont sollicité des DRH à temps partagé ». Ensuite, la loi du 2 août 2005 a donné une nouvelle impulsion en instituant le statut d'entreprise de travail à temps partagé. En outre, souligne Véronique Philippot, les lois de 2008 sur la modernisation sociale, le développement de la notion de Responsabilité Sociale des Entreprises et la sanction imposée aux entreprises prises en défaut en matière de formation et d'accompagnement des carrières, sont autant d'éléments conjoncturels qui éveillé les consciences.



DRH à temps partagé : vous avez tout à y gagner !

Aujourd'hui plus que jamais, toute entreprise, on vient de le voir, se doit d'avoir une fonction RH. D'abord, la législation elle-même impose de mettre en place un certain nombre de choses liées aux Ressources Humaines, qu'il s'agisse d'accords sur le temps de travail, de mesures pour réduire la pénibilité, d'audits sur l'égalité hommes-femmes, de mise en place d'entretiens individuels...

« Le DRH à temps partagé, rappelle Véronique Philippot, va être là en renfort d'une Direction Générale pour lui faire prendre conscience de la valeur ajoutée de tels dispositifs et ce, sur le long terme ».

Grâce au DRH à temps partagé, l'entreprise peut faire de sa politique RH un véritable avantage économique et concurrentiel. De même, elle profite d'une expertise tout en se concentrant sur son cœur de métier.

Profil du parfait DRH à temps partagé

C'est celui qui sait rapidement s'adapter à une culture, un environnement, des pratiques. Il fait preuve d'un bon relationnel : il sait communiquer pour rassurer et gagner la confiance des collaborateurs sans « casser » ce qui a été établi précédemment.

Le DRH à temps partagé doit aussi avoir un excellent sens de l'organisation pour jongler avec ses différents agendas !

Focus sur le réseau Finaxim

Créé en 2000 par Emmanuel de Prémont, Finaxim est un des leaders de l'externalisation des fonctions supports (DRH notamment) qui apporte au quotidien des solutions en temps partagé aux PME et prend en charge des missions de transition et des projets de transformation auprès des entreprises de taille moyenne et des grands comptes. Finaxim apporte également des solutions en matière de recrutement et de formation. L'intérêt pour ses membres et clients : une fédération des ressources, la garantie d'une réponse à chaque problématique, un retour d'expérience et le partage des bonnes pratiques en interne, sans oublier la réponse à appels d'offres en commun. En outre, comme le note Véronique Philippot, Directrice associée de Finaxim, « un DRH en temps partagé est forcément quelqu'un qui se nourrit de toutes ses expériences. Il est donc en mesure d'apporter un benchmark et des références de qualité. L'entreprise gagne ainsi en ouverture et en souplesse ».